

# AVIS

AT.24.103.AV

---

## Programme communal de développement rural de HOUYET

Avis adopté le 13/09/2024

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande :

- *Demandeur :* Commune de HOUYET
- *Auteur de projet :* Un Tour d'avance
- *Organisme d'accompagnement :* FRW
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 § 2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 17/07/2024
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois (suspension du délai du 1 juillet au 31 août)
- *Audition :* 6/09/2024

### Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention-exécution :* Réaffectation de la cabinet SNCB à Houyet
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 10/07/2024

### Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Houyet, située dans la Province du Namur et dans l'arrondissement de Dinant, est le résultat de la fusion administrative de 10 communes (Houyet, Celles, Ciergnon, Custinne, Finnevaux, Hour, Hulsonniaux, Mesnil-Eglise, Mesnil-Saint-Blaise et Wanlin). Elle chevauche les régions agrogéographiques de la Famenne et du Condroz.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, elle comptait 5.183 habitants pour une superficie de 122,85 km<sup>2</sup>.

La stratégie de développement repose sur 4 enjeux et 9 objectifs spécifiques :

1. La protection, la préservation et la valorisation du cadre naturel et patrimonial
  - Réduire la consommation d'eau de distribution et d'énergie des entreprises et des foyers,
  - Diminuer le nombre d'espaces inoccupés non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés,
  - Améliorer la résilience face aux inondations, à la sécheresse et à la diminution de la biodiversité.
2. L'accompagnement au développement d'activités agricoles, économiques, touristiques et de services aux effets positifs pour le territoire et ses habitants
  - Accompagner et structurer l'offre et la demande pour augmenter la consommation locale par la population,
  - Augmenter les retombées directes du tourisme en privilégiant un tourisme plus intégré et respectueux du territoire,
  - Favoriser l'implantation et le maintien des jeunes (18-35 ans) dans le parc immobilier local.
3. Le développement d'une vie locale forte, unie, diversifiée et accessible pour tous
  - Accompagner la vie locale et associative au développement d'activités dans l'esprit « Houyet pour tous, tous pour Houyet »,
  - Mobiliser les 12-20 ans dans la dynamique villageoise.
4. L'organisation de la mobilité afin de connecter les habitants à leur territoire
  - Développer les déplacements partagés et doux afin que la population modifie ses comportements en la matière.

## Avis

### **Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de HOUYET.**

Le diagnostic est de bonne qualité et permet d'avoir une bonne vision globale du territoire communal. Le Pôle apprécie tout particulièrement la présence de tableaux de synthèse en fin de chaque chapitre et la qualité du bilan de la précédente opération de développement rural qui donne un bon aperçu de la manière dont elle a été menée en se basant notamment sur des données tant qualitatives que quantitatives.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Il en résulte une bonne participation de la population ainsi qu'une bonne appropriation citoyenne du projet. Il souligne l'intérêt d'avoir impliquer la CLDR dans l'évaluation de la précédente opération de développement rural et dans l'élaboration de la stratégie.

Le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Il offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Houyet et au processus participatif. Les apports de la population sont clairement identifiés.

Le Pôle relève que la stratégie repose sur quatre enjeux très généraux qui ont été déclinés en neuf objectifs spécifiques au territoire de Houyet. Ceux-ci sont cohérents, équilibrés et réalistes. Le Pôle apprécie tout particulièrement le fait d'avoir recherché des liens avec la stratégie de la précédente opération de développement rural. Le Pôle invite toutefois la commune à mener une réflexion sur sa stratégie de développement territorial, par exemple via l'élaboration d'un schéma de développement communal, afin de répondre aux enjeux communaux en termes d'aménagement du territoire, de logement et de qualité de vie. Il rappelle que l'élaboration d'un tel outil stratégique faisait déjà l'objet d'une fiche-projet lors de la précédente opération et son absence a été considérée comme une faiblesse dans le diagnostic partagé.

Concernant la partie 5, le Pôle souligne la bonne répartition des fiches-projets au sein des différents lots et le fait qu'elles couvrent de manière équilibrée l'ensemble des objectifs repris par la stratégie. Il décèle cependant difficilement la dynamique menée durant le processus d'élaboration du PCDR de par le fait que la liste des projets du lot 0 semble être complétée par des projets qui sont menés dans le cadre de diverses politiques communales.

Enfin, concernant la fiche-projet prévue en première convention, à savoir la réaffectation de la cabine SNCB à Houyet, le Pôle estime qu'elle est cohérente avec les objectifs de développement définis dans la stratégie et qu'elle répond à un besoin avéré. Vu l'importance du budget défini, le Pôle invite toutefois la commune à revoir le projet de manière plus raisonnable.



Pierre-Hugues CHARLIER  
Vice-Président